

Lausanne, avril 2008

Analyse relative à la réalisation des mesures DEFI 2006/2007

1. Introduction

La démarche DEFI, qui faisait partie intégrante de la planification financière 2007-2009 du Conseil d'Etat, vise à assainir les finances, à simplifier l'administration et à revoir sous un regard critique les standards de son activité.

Cette démarche visait à obtenir un assainissement des finances à hauteur de CHF 60 mios en 2006 et CHF 60 mios supplémentaires en 2007, soit CHF 120 mios au total.

La première partie de cette démarche a été soumise au Grand Conseil en septembre 2005 sous la forme d'un « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la démarche DEFI 2006 » concernant 300 mesures ayant un impact de CHF 60.03 mios. Ce rapport accompagnait deux exposés des motifs à l'appui de divers projets de lois et d'un décret. Cette première partie a été réalisée sur cette base (voir ci-après).

La deuxième partie de cette démarche a fait elle aussi l'objet d'un rapport intitulé « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la démarche DEFI 2007 » accompagnant là encore deux exposés des motifs à l'appui de divers projets de lois et d'un décret. également été réalisée. Cette deuxième partie, comportant 175 mesures, s'est faite sur cette base, en complément de la première partie (voir ci-après)

Le nombre total des mesures DEFI prévues, cumulées sur la période 2006/2007 s'élève dès lors à 475, pour une amélioration du résultat fixée à CHF -120.5 mios.

2. Mesures DEFI planifiées en 2006/2007

En préambule, il y a lieu de mentionner que par mesure de simplicité et de cohérence par rapport aux EMPD de référence, il a été choisi de présenter cette analyse selon l'ancienne organisation départementale.

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil des EMPD liés à la démarche DEFI 2006/2007, la cible à atteindre en termes financiers ainsi qu'en ETP peut être résumée dans le tableau récapitulatif suivant :

Dpt	Nbre de mesures	DEFI 06/07 cumulé planifié (en milliers de CHF)	DEFI 06/07 cumulé planifié (en ETP)
1. DSE	83	-13'886	-15.27
2. DFJ	82	-24'052	-20.15
3. DIRE	62	-7'033	-7.85
4. DSAS	44	-33'962	-1.75
5. DEC	47	-5'071	-3.70
6. DINF	97	-8'228	2.85
7. DFIN	60	-28'225	-16.30
Total	475	-120'457	-62.17

Le nombre total des mesures DEFI cumulées sur la période s'élève à 475, dont 300 en 2006 et 175 en 2007. Ces mesures représentent pour la période 2006/2007 une diminution planifiée des charges de CHF -120.5 mios et une réduction de -62.17 ETP.

2.1 Réalisation des mesures DEFI au 31.12.2007 en termes financiers

Le tableau ci-après illustre les économies réalisées par les départements au titre des mesures DEFI 2006/2007 :

(en milliers de CHF)

Dpt	Nbre de mesures	DEFI 06/07 cumulé planifié	DEFI 06/07 cumulé réalisé	Ecart en CHF	Ecart en %
1. DSE	83	-13'886	-13'294	592	-4.3%
2. DFJ	82	-24'052	-22'968	1'084	-4.5%
3. DIRE	62	-7'033	-6'962	71	-1.0%
4. DSAS	44	-33'962	-30'237	3'725	-11.0%
5. DEC	47	-5'071	-4'857	214	-4.2%
6. DINF	97	-8'228	-6'593	1'635	-19.9%
7. DFIN	60	-28'225	-30'781	-2'556	9.1%
Total	475	-120'457	-115'692	4'765	-4.0%

Le total des mesures réalisées s'élève à CHF 115.7 mios, représentant 96.04% des objectifs fixés par le Grand Conseil à savoir CHF 120.5 mios. L'écart s'élève dès lors à - CHF 4.8 mios par rapport à la cible.

Le montants présentés ci-dessus est composé de :

- Mesures totalement réalisées ;
- Mesures abandonnées ;
- Mesures non réalisées (ou non chiffrables);
- Mesures partiellement réalisées (ou non encore pleinement réalisées);
- Mesures dont la réalisation est supérieures aux prévisions.

Ces éléments sont synthétisés ci-dessous :

(en milliers de CHF)

	Nbre de mesures	DEFI 06/07 planifié	DEFI 06/07 réalisé	Ecart en CHF	Ecart en %
Totalement réalisées	314	-84'407	-84'407	0	0.0%
Abandonnées	6	-1'441	0	1'441	-100.0%
Non réalisées	36	-2'547	0	2'547	-100.0%
Partiellement réalisées	56	-19'480	-11'795	7'685	-39.5%
Supérieures au plan	63	-12'582	-19'490	-6'908	54.9%
Total	475	-120'457	-115'692	4'765	-4.0%

Il est aisé de constater que les mesures entièrement réalisées représentent environ les 2/3 des mesures proposées en termes de nombre et d'impact financier.

Les sources de variation énumérées ci-dessus sont présentées dans les chapitres suivants.

2.2 Mesures abandonnées

Il s'agit plus particulièrement de 6 mesures, dont 2 ayant un impact financier uniquement en 2006. Ces dernières ont été abandonnées pour diverses raisons (irréalisables, refus du Grand Conseil ou par application d'une décision populaire). Ces mesures totalisent une baisse de charges nettes de CHF -1.4 mio cumulée sur 2006/2007.

Le tableau ci-après donne un aperçu de ces mesures :

(en milliers de CHF)

Dpt	Service	N° mesure	Intitulé	DEFI 06/07 planifié
DSE	SAN	107.3.1	Autonomisation du Service des automobiles et de la navigation	-1'000
DFJ	SERAC	27.3.1	Gestion par mandat de mission : enveloppe budgétaire sur 4 ans	-50 *
DSAS	SPAS	43.2.1	Reprise par les CSR des permanences du BRAPA	-22 *
DINF	SG-DINF	61.6.1	Optimisation de la procédure de délivrance des préavis et autorisations en matière de permis de construire (à revoir pour 2007)	-150
DINF	SG-DINF	61.6.2	Publication officielle des demandes de permis de construire sur Internet en lieu et place de la FAO	-280
DFIN	SPEV	706.2.4	(HB) Coordination de l'envoi des fiches salaires de janvier et du certificat de salaire annuel	-11
Total				-1'441

(*) : ces deux mesures ont uniquement un impact en 2006 (non pérennes)

L'écart le plus significatif est en relation avec l'autonomisation du SAN, refusée par le peuple dans le cadre de la votation du 21 octobre 2007. En effet, il était convenu, qu'en cas d'autonomisation le SAN verserait un montant de CHF 1 mio par année à l'Etat, correspondant à 2.5% du produit des émoluments facturés par le SAN.

La mesure 61.6.1 a quant à elle été refusée par le Grand Conseil.

2.3 Mesures non réalisées (ou non chiffrables)

Il s'agit de 36 mesures qui n'ont pas pu être effectuées sur la période considérée, ceci pour un montant totalisant CHF 2.5 mios.

Les mesures les plus représentatives sont les suivantes :

(en milliers de CHF)

Dpt	Service	N° mesure	Intitulé	DEFI 06/07 planifié	DEFI 06/07 réalisé	Ecart 06/07
DFJ	SESAF	29.2.2	Amélioration du service du contentieux	-200	0	200
DIRE	SDT	307.4.1	Remplacer certaines subventions à fonds perdu par des prêts sans intérêts remboursables	-485	0	485
DSAS	SPAS	43.1.4	Augmentation de la refacturation aux autres cantons	-350	0	350
DSAS	SPAS	43.2.2	Amélioration du ciblage des débiteurs solvables	-200	0	200
DSAS	SSP	48.2.10	Facturation de la charge des infrastructures aux résidents non vaudois en EMS RIP	-220	0	220
DINF	SR	62.2.4	Internalisation de prestations RN à RC	-387	0	387
Total				-1'842	0	1'842

- DFJ/ SESAF _ mesure N° 29.2.2 (N° 100) – Amélioration du service contentieux : le retard pris dans la mise en exploitation du nouveau logiciel de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage a reporté à l'exercice 2008 la mise en œuvre de cette mesure.
- DIRE/ SDT _ mesure N° 307.4.1 (N° 136) - Remplacement de certaines subventions à fonds perdu aux pôles par des prêts sans intérêts remboursables : l'effet d'économie financière de cette mesure est très aléatoire et impossible à prévoir ; il dépend des demandes et des réelles possibilités de l'appliquer sans que cela devienne dissuasif pour les demandeurs. En fonction des possibilités d'application de cette mesure, l'effet financier ne sera perceptible que sur le moyen terme au fur et à mesure des remboursements des prêts de durée d'environ 15 ans.

- DSAS/ SPAS _ mesure N° 43.1.4 (N°150) - Augmentation de la refacturation aux autres cantons : il n'est pas possible de délimiter la part des revenus des rubriques 4505 et 4515 (dans lesquelles se comptabilise la refacturation aux autres cantons) due à la mesure DEFI elle-même des autres parts (facturation ordinaire). Toutefois les recettes effectives de 2007 ayant été inférieures au montant budgété d'environ CHF 0.48 mio, on peut considérer la mesure comme non réalisée. Il n'est toutefois pas possible d'imputer cette non-réalisation à la mesure elle-même car elle peut dépendre des migrations intercantionales de la population assistée au titre de la LAS.
- DSAS/ SPAS _ mesure N° 43.2.2 (N° 398) - Amélioration du ciblage des débiteurs solvables : il n'est pas possible d'identifier l'atteinte de la mesure en raison du nombre trop importants de paramètres qui entrent en jeu pour l'évaluation des résultats des recouvrements du BRAPA (exemple : variation des critères de solvabilité des débiteurs). C'est pourquoi l'on considère formellement l'objectif comme non atteint. Toutefois, à l'inverse, on pourrait soutenir que matériellement, la cible est atteinte à 100% mais l'on ne serait pas en mesure de le prouver.
- DSAS/ SSP _ mesures N° 48.2.10 (N° 410) - Facturation de la charge des infrastructures aux résidents non vaudois en EMS reconnus d'intérêt public : cette mesure n'a pas pu être mise en œuvre par l'impossibilité de créer une base légale respectant la garantie constitutionnelle du principe de l'égalité de traitement.
- DIN/ SR _ mesure N° 62.2.4 (N° 425) - Internalisation de prestations des routes nationales aux routes cantonales : mesure mise en œuvre dans le cadre de restructuration du SR en 2006-2007. Cependant, les effets financiers de cette mesure ne sont pas chiffrables.

2.4 Mesures partiellement réalisées (ou non encore pleinement réalisées)

Quelques 55 mesures ont été partiellement réalisées et induisent un écart de CHF 7.7 mios par rapport à la cible DEFI 2006/2007. De plus, il y a lieu de préciser qu'une partie des mesures partiellement réalisées le sont pour cause de retards divers au niveau de leur application. Cela implique que ces dernières seront tout de même réalisées mais avec un échéancier plus long, soit 2008, voire en 2009. Les principales sont énumérées ci-après (*tableau à la page suivante*) :

(en milliers de CHF)

Dpt	Service	N° mesure	Intitulé	DEFI 06/07 planifié	DEFI 06/07 réalisé	Ecart 06/07
DSE	SAN	107.1.2	Réorganisation de la division administrative	-350	-125	225
DFJ	DGEO	22.2.6	Application de l'art. 114 de la loi scolaire (LS) pour toutes les activités parascolaires (accueil des élèves en dehors des heures d'école, accompagnants des camps et des courses d'écoles, etc.) et application des standards cantonaux à toutes les régions	-1'000	-500	500
DFJ	DGEO	22.0.4	Création de la fonction « Dépositaires des fournitures scolaires »	-417	-63	354
DSAS	SASH	42.4.1	Transfert sur le budget du SASH des dépenses des Hospices actuellement couvertes par une subvention directe du SSP pour financer les coûts d'hospitalisation de personnes en détresse ou indigentes, insuffisamment ou pas du tout assurées	-350	-122	228
DSAS	SPAS	43.1.5	Amélioration processus cédules hypothécaires pour propriétaires immobiliers au RI	-1'000	-160	840
DSAS	SSP	48.2.11	Transfert des charges d'entretien et de mobilier sur les frais de fonctionnement des EMS	-6'500	-4'100	2'400
DEC	SELT	59.4.1	Réintroduire un système de taxes de licences LADB	-1'500	-973	527
DFIN	SAGEFI	704.3.5	Introduction d'une facturation de commissions sur certaines garanties octroyées par l'Etat	-2'500	-2'000	500
Total				-13'617	-8'043	5'574

- DSE/ SAN _mesure N° 107.1.2 (N° 19) - Réorganisation de la division administrative : 3 ETP ont été transférés à la POLCANT. Celle-ci a restitué un ETP au SAN. Suppression de 2 ETP suite à des départs à la retraite.
- DFJ/ DGEO _mesure N° 22.2.6 (N° 332) - Application de l'art. 114 de la loi scolaire pour toutes les activités parascolaires. L'écart visible au niveau de cette mesure sera comblé en 2008. En effet, l'effet financier est lié à l'année scolaire et non à l'année calendaire. Dès lors, seuls les 5/12 de la mesure ont un impact sur l'année 2007. Les 7/12 impacteront quant à eux l'exercice 2008.
- DFJ/ DGEO _mesure N° 22.0.4 (N° 327) - Création de la fonction « dépositaire des fournitures scolaires ». Cette mesure sera réalisée progressivement d'ici 2009. En effet, il s'agit d'une mesure dont la mise en application est délicate et suppose une discussion avec les communes et les syndicats.

- DSAS/ SASH _mesure N° 42.4.1 (N° 395) - L'application de cette mesure a nécessité la mise en place d'une convention avec le CHUV, qui prévoit le traitement individuel de chaque cas et garantit ainsi que le SASH intervient chaque fois que les bases légales le lui permettent. Cette convention ainsi que les processus administratifs et informatiques ont été finalisés courant 2007. Cette mesure est donc entrée progressivement en vigueur courant 2007. Elle a désormais atteint son régime de croisière et l'on s'attend à ce qu'elle déploie ses pleins effets en 2008. L'impact financier est toutefois difficile à prévoir mais sera vraisemblablement inférieur à l'estimation initiale de la mesure.
- DSAS/ SPAS _mesure N° 43.1.5 (N° 397) - Amélioration du processus « cédulas hypothécaires » pour les propriétaires immobiliers au revenu d'insertion : les démarches prévues par la mesure DEFI ont été mises en œuvre. Les délais de constitutions des cédulas hypothécaires se sont avérés plus long que prévu. De plus, l'évaluation de l'économie a été fixée approximativement, faute d'indicateurs. Par mesure de prudence, les dépenses au titre du RI allouées à des propriétaires immobiliers sont comptabilisées en charges aussi longtemps que les cédulas hypothécaires n'ont pas été formellement constituées, alors même que ces dépenses constituent des créances vis-à-vis des bénéficiaires. On peut donc supposer que des recettes supplémentaires vont continuer à se produire au cours des prochains exercices sans toutefois pouvoir les estimer.
- DSAS/ SSP _mesure N° 48.2.11 (N° 402) -Transfert des charges d'entretien et de mobilier sur les frais de fonctionnement des EMS : l'écart entre le réalisé et le planifié en matière de la diminution envisagée des subventions brutes versées est due à une ~~mauvaise~~ appréciation de départ erronée en relation avec l'implication de cette mesure pour les divisions de lits C des hôpitaux et des Centres de traitement régionaux.
- DEC/ SELT _mesure N° 59.4.1 (N° 419) - Réintroduction du système de taxes de licences d'exploitation d'établissements permettant le logement, la restauration et le débit de boissons : une catégorie d'établissement a été exclue du périmètre de perception provoquant un impact d'environ CHF 0.2 mio de plus. Le TA, en date du 2 octobre 2007, a ouvert une procédure contre la taxe d'exploitation perçue auprès de certains débits de boissons alcooliques à l'emporter.
- DFIN/ SAGEFI _mesure N° 704.3.5 (N° 272) - Introduction d'une facturation de commissions sur certaines garanties octroyées par l'Etat : l'évaluation de la mesure DEFI 06 se basait sur un volume de garantie octroyée à hauteur de CHF 1 milliard au taux de 0.25 o/oo. Le montant effectivement garanti au 31.12.2005 totalise CHF 0.828 milliard et au 31.12.2006 CHF 0.582 milliard.

2.5 Mesures dont la réalisation est supérieure aux prévisions

Quelques 62 mesures ont engendré des effets supérieurs aux prévisions, permettant ainsi un impact financier supplémentaire de CHF 6.9 mios.

Les principaux écarts sont répertoriés ci-après :

(en milliers de CHF)

Dpt	Service	N° mesure	Intitulé	DEFI 06/07 planifié	DEFI 06/07 réalisé	Ecart 06/07
DSE	PolCant	105.2.1	Révision des émoluments et introduction d'une facturation par la gendarmerie, pour ses interventions envers les fauteurs	-303	-800	-497
DSE	SPEN	106.0.10	Maîtrise des flux financiers dans le domaine socio-médical	-400	-617	-217
DSE	SSCM	109.1.5	Encaissement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes pour tirs obligatoires non accomplis	-90	-498	-408
DIRE	SJL	303.1.1	Augmentation du recouvrement des notes de frais pénaux	-870	-1'455	-585
DIRE	SJL	303.4.1	Facturation des scrutins communaux	-50	-214	-164
DSAS	SASH	42.1.1	OCC : rattachement au SASH	-419	-886	-467
DSAS	SASH	42.2.1	Prestations complémentaires et maîtrise des coûts des traitements dentaires	-170	-360	-190
DFIN	SAGEFI	704.3.4	Optimisation du rendement des participations détenues par l'Etat	-5'762	-8'643	-2'881
Total				-8'064	-13'473	-5'409

- DSE/ POLCANT _mesure N° 105.2.1 (N° 305) - Révision des émoluments et introduction d'une facturation par la gendarmerie, pour ses interventions envers les fauteurs : le nombre de cas « facturables » est plus important que prévu, de même que le taux d'encaissement.
- DSE/ SPEN _mesure N° 106.0.10 (N° 309) - La réalisation de la formalisation des procédures et des prestations assurance-maladie détenus, ainsi que la révision des modalités financières avec nos partenaires ont abouti à cet écart.
- DSE/ SSCM _mesure N° 109.1.5 (N° 311) - Encaissement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes pour tirs obligatoires non accomplis a été supérieur aux prévisions en raison du nombre de l'augmentation du nombre de demandes accordées.

- DIRE/ SJL _mesure N° 303.1.1 (N° 117) - Augmentation du recouvrement des notes de frais pénaux a été supérieure aux prévisions suite à l'engagement d'un responsable.
- DSAS/ SASH _mesure N° 42.1.1 (N° 391) - Rattachement de l'Organe de contrôle de l'assurance-maladie et accidents (OCC) au SASH : la mesure prévoyait l'économie de la TVA (419'000). L'OCC est intégré à l'Etat de Vaud depuis le 1^{er} janvier 2007. Les coûts de fonctionnement qui apparaissent dans les comptes montrent que l'économie est plus importante que prévue. Auparavant, les frais de gérance étaient calculés sur la base d'un forfait par dossier et nous n'avions aucun moyen d'estimer plus précisément l'impact de cette mesure.
- DSAS/ SASH _mesure N° 42.2.1 (N° 145) – Prestations complémentaires et maîtrise des coûts de traitements dentaires. Le nouveau dispositif avec la PMU a permis une approche plus sélective des traitements remboursés par les régimes sociaux. L'évaluation fin 2007 de ce dispositif a montré une économie de CHF 0.9 mio.
- DFIN/ SAGEFI _mesure N° 704.3.4 (N° 271) - Optimisation du rendement des participations détenues par l'Etat : la mesure a été évaluée avec une augmentation de 1.- de dividende par action. L'augmentation effective du dividende a été de 1.50/action, soit CHF 2.8 mios supplémentaires au total. Le budget 2007 se base sur un dividende de 2.50/ action.

3. Réalisation des mesures DEFI en termes d'ETP

Une partie des mesures proposées par la démarche DEFI impliquaient des impacts au niveau des ETP. Le tableau suivant permet de synthétiser l'écart entre la cible adoptée et les réductions effectuées sur la période 2006/2007 :

Dpt	Nbre de mesures	DEFI 06/07 cumulé planifié (en ETP)	DEFI 06/07 réalisé (en ETP)	Ecart en ETP	Ecart en %
1. DSE	83	-15.27	-15.22	0.05	-0.33%
2. DFJ	82	-20.15	-18.25	1.90	-9.43%
3. DIRE	62	-7.85	-6.35	1.50	-19.11%
4. DSAS	44	-1.75	-1.75	0.00	0.00%
5. DEC	47	-3.70	-3.20	0.50	-13.51%
6. DINF	97	2.85	1.85	-1.00	-35.09%
7. DFIN	60	-16.30	-16.30	0.00	0.00%
Total	475	-62.17	-59.22	2.95	-4.75%

La suppression des effectifs à temps pleins (ETP) a été réalisée à hauteur de -59.22 ETP, soit 2.95 ETP de moins que prévu, ce qui représente un écart de -4.75% par rapport à la cible fixée. Les écarts principaux se situent au niveau des mesures suivantes :

- DFJ/ DGEP _mesure N° 23.1.1 (N° 74) - Rationalisation et regroupement des filières de formation enregistrant une suppression de -1.30 ETP contre -3.60 ETP selon la

cible. La cible financière liée à cette mesure a cependant été atteinte, soit CHF 236'000.

- DIRE/ Chancellerie _mesure N° 301.2.1 (N° 110) - Fusion du BIC et de la cellule WEB suppression de -0.50 ETP au lieu de -2.0 ETP selon la cible.

Ces suppressions d'ETP non réalisées sont partiellement compensées par 1.0 ETP non engagé au SIT/ DINF (mesure N° 68.2.3 (N° 250)/ Internaliser le contrôle des dossiers de 1er relevé ou de renouvellement et de numérisation des plans cadastraux).

4. Evolution de l'opération DEFI

Pour le Conseil d'Etat, la mesure n° 19 du programme de législature 2007-2012 (« Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration ») prend le relais de l'aspect de la démarche DEFI qui portait sur l'optimisation des processus et la simplification des procédures au sein de l'ACV .

Ceci étant, dans le prolongement des démarches DEFI 2006 et 2007, 14 nouvelles mesures DEFI pour un montant de CHF 172'000 ont été proposées par les départements. Ces dernières, qui ne figurent pas dans les EMPD adoptés par le Grand Conseil, déploieront leurs effets à partir de l'année 2008.

Le tableau récapitulatif ci-après (*page suivante*) donne un aperçu de ces mesures.

Nouvelles mesures DEFI pour 2008

(en milliers de CHF)

Dpt	Service	N° mesure	Intitulé	Planifié 08 et suivantes
DSE	SG-DSE	103.2.1	Transfert de l'URH DSE de la rue de l'Université 18 à la place du Château 1	-25
DSE	SFFN	112.3.3	Confier les compétences de gestion liées à la conservation de la nature en forêt au corps forestier	0
DFJ	SERAC	27.2.2	Location de l'Espace Arlaud aux utilisateurs extérieurs	-7
DFJ	SESAF	29.0.1	Optimalisation des fonctions comptables	-50
DIRE	SG-DIRE	302.2.1	Consolidation des RH de service au niveau du département	-30
DSAS	SPAS	43.1.7	Récupération des taxes d'épuration indûment facturées par les gérances	0
DSAS	SPAS	43.5.2	Elaboration négociée de standards moyens de fonctionnement des associations régionales d'action sociale	0
DINF	SAF	69.1.3	Unifier les contrats mensuration et TG/AF. Cette mesure ne produira d'effet financier qu'après 2007, à la conclusion de nouveaux contrats avec les entreprises AF	0
DINF	SIT	68.2.4	Simplifier le cheminement des dossiers de mutation	-10
DINF	SM	66.1.1	Report de l'augmentation de la capacité de la ligne m1 (Flon - Hautes Ecoles) de 2008 à 2010, nécessitant l'acquisition de trains supplémentaires	0
DINF	SM	66.1.2	Améliorer la vitesse commerciale des Transports publics de la région lausannoise	0
DINF	SM	66.2.4	Renforcement des synergies entre entreprises de transport public vaudoises avec une approche de « centre de compétences » pour des activités « logistiques »	0
DFIN	SPEV	706.2.1	Délégation de compétences	0
DFIN	SPEV	706.2.3	Assurances sociales	-50
Total				-172

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la réalisation des mesures DEFI sur la période 2006/2007 peut être considérée comme un succès compte tenu du nombre et de la complexité des mesures à mettre en application. En effet, les cibles fixées ont été réalisées à plus de 95%, que cela soit en termes financiers ou au niveau des ETP.

De plus, il y a lieu de préciser qu'une partie des mesures partiellement réalisées le sont pour cause de retards divers au niveau de leur application. Cela implique que ces dernières seront tout de même réalisées, mais avec un échéancier de réalisation plus long, soit 2008, voire 2009. Cet élément couplé aux nouvelles mesures proposées par les départements, permettra de combler l'écart identifié dans le cadre de cette analyse.